

CONCOURS MAISONS FLEURIES 2014

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 AVRIL

Présents : Georgettes PECOUL (Adissan), Chantal DURAND (Aumes), Michèle TEXIER (Bessan), Catherine PERRIN-RASIGADE et Nathalie LAUER (CAUX), Cécile MARCHAL (Cazouls d'Hérault), Gilles MAFFRE et Bernard TUYA (Florensac), Bernanrd LAUREYS (Lésignan la Cèbe), Christiane CASSIN (Montagnac), Joséphine SALMERON (Nézignan l'Evêque), Gillette CAMPOS (Nizas), Edith FABRE et Pascal CRETIN (Pézenas), Annie JAOUL, Marie-Thérèse COUALLIER et Henriette SOUPRAYEN (Pinet), Gérard ORTIZ et Loïc CASANOVA (Pomerols), Philippe FAURE (Portiragnes), Jean-Pierre ROME (St Pons de Mauchiens), Jean-Louis MONTAULON et Fabienne SERVAT (St Thibery)

Excusés : Véronique SALGAS (Agde), Nicole SAUSSOL (Caux), Jacques BOLINCHES (Vias)

Les délégués aux concours maisons fleuries de la CAHM se sont rencontrés pour une 1ère réunion le 16 avril 2014 à 17h00 au foyer des campagnes de Pinet afin de mettre en place le déroulement du concours et de valider les dates des différentes rencontres et manifestations.

Validation du calendrier :

RDV et manifestations	Dates	Observations
Inscriptions	Du 1er au 31 mai	
Sélection des 1er prix sur photos	Le lundi 02 juin à Pinet RDV à 14h00 au foyer des campagnes	
Passage du jury dans les communes	Le mardi 03 juin	
Remise des prix	Jeudi 12 juin à 18 h00 salle des fête de Lézignan la Cèbe	
Voyage	27/06/14	

Parution dans les presse du concours et période d'inscription :

tous les dimanches du 26 avril au 25 mai

Pensez également à faire paraître le Concours dans vos bulletins et revue municipale.

Distribution bulletins d'inscriptions

les affiches et plaquettes seront livrées au bureau d'accueil de chaque communes entre le 28 et le 30 avril.

Récompenses remises aux participants :

Les 1er prix : un cadeau d'une valeur de plus ou moins 50€ + une journée découverte pour le couple, avec visite d'un jardin, déjeuner au restaurant, visite d'un site.

Le choix du cadeau offert à chaque 1er prix n'est pas arrêté. Les délégués de la commune de Montagnac proposent de se renseigner auprès d'un artisan ferronnier exerçant sur leur commune.

Si la proposition du ferronnier n'est pas retenue nous reporterons notre choix sur un cadeau déjà offert les années précédentes (ex. Poterie de St Jean de Fos, vases peints main, cadre végétalisé...)

Prix d'encouragement : bon d'achat de 50€ dans une pépinière ou jardinerie de l'agglomération. Ainsi nous faisons travailler plusieurs commerçants de la CAHM.

Pour la 2ème année consécutive les délégués des communes de Pinet et Pomerols nous ont fait part de problèmes d'approvisionnement rencontrés par les gagnants de bons d'achats pour des plantes à

retirer à la pépinière Vacarose sur la commune d'Agde.

A leur demande et pour leur secteur des bons d'achats seront achetés dans une jardinerie de Florensac.

Déroulement du concours :

Chaque délégué réceptionnera dans sa mairie les bulletins d'inscription déposés.

Il devra prendre en photo chaque jardin inscrit.

Chaque inscrit sera numéroté de 1 à

2 photos par jardin seront sélectionnées et imprimées sur une seule feuille photocopie de format A4.

Pas de papier special photo afin que toutes les photos présentées soient de la même qualité.

Il devra établir une liste comportant le n° de l'inscrit, son nom et son adresse complète.

Sur chaque photo sera noté le n° de l'inscrit correspondant.

Pour la sélection des 1er prix chaque délégué viendra avec les bulletins d'inscription, les 2 photos (sur une même feuille format A4) par jardin inscrit, les étiquettes complétées (par support informatique) des adresses de chaque inscrit (pas de façon manuscrite). Ces étiquettes serviront à l'envoi des cartons d'invitation à la remise des prix.

A l'aide d'une fiche de notation, chaque délégué (1 par commune), devra ressortir un classement des 4 jardins ou balcons qu'il jugera les plus jolis pour chacune des communes (sauf la sienne).

- la photo classée 1ère aura 4 points
- la photo classée 2ème aura 3 points
- la photo classée 3ème aura 2 points
- la photo classée 4ème aura 1 points

Ensuite, les délégués feront enregistrer leur note sur un tableau récapitulatif qui comptabilisera le total des points de chaque candidat sélectionné.

Le dépôt des notes se fera sur 2 ateliers.

Une fois les fiches de notation des membres du jury collectées, le total des points sera effectué. Le candidat totalisant le plus grand nombre de points dans sa commune sera élu 1er prix de sa commune.

Les candidats suivants, selon leur notation décroissante se veront attribuer un prix d'encouragement.

Le nombre de prix d'encouragement par commune sera au prorata du nombre d'inscrits (1 pour 5).

En cas d'égalité on revoit les photos concernées et on renote.

Les seuls critères d'inscription sont, le jardin ou balcon doit être visible de la rue, les élus de la commune ne peuvent pas participer au concours.

Un 1er prix ne sera plus éligible 1er prix pendant 3 ans. Il pourra cependant participer au concours.

Voyages

Corinne et Gérard se sont déplacés dans l'Aude au nord de Carcassonne sur la commune de Montolieu afin de visiter le jardin de la Forge de Montolieu. Le site est intéressant dans un très beau cadre naturel mais ce jardin à flanc de colline ne semble pas trop adapté pour des personnes qui pourraient avoir quelques difficultés à marcher.

De plus le bus ne pourra pas s'approcher à moins de 800 m et nous devront également emprunter un sentier à fort dénivelé.

Pour le site à visiter près de Montolieu nous avons repéré le Moulin à Papier de Brousses.

Jean-Louis Montaulon nous a fait passer une documentation sur des jardins dans le Vaucluse. Nous allons nous pencher sur cette 2ème proposition.

Rendez-vous est donné le 02 juin pour la sélection des 1er prix sur photos.

Corinne FARENC

Pézenas, le 22 avril 2014